

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mai 2022

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-deux,

Le 17 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2022

Présents : les membres du Conseil Municipal

Absents excusés : BONNET Eric

Pouvoirs : BONNET Eric à DUPONT Jean-Marc

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOTTI

Approbation du compte rendu de la séance précédente : le Conseil municipal n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 13 avril 2022, il est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

1 - Présentation par la LPO de l'Ain du projet de site de la SABLA

Les représentants de la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Ain présentent le bilan du chantier bénévole visant à dépolluer le site de la SABLA et préparer la mise en sécurité du bâtiment abritant les chauves-souris. Il est rappelé que le site de la SABLA contient un bâtiment désaffecté comprenant une importante colonie de chauves-souris (en été, les femelles y donnent naissance et élèvent leurs petits). Les travaux permettront de pérenniser la préservation de ce site majeur.

2 - Réalisation par l'Entreprise SODEVAL d'une filière assainissement pour le local technique et le local de chasse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'assainissement non collectif pour le local de chasse et le local technique, situés route des Marais.

Il présente la facture des travaux réalisés par l'Entreprise SODEVAL (275 rue de la Pièce – Virieu le Petit – 01260 ARVIÈRE EN VALROMEY) d'un montant de 15 420.00 € HT soit 16 962.00 € TTC.

Monsieur le Maire, n'étant pas autorisé par délégation à payer les factures supérieures à 15 000 euros, demande au Conseil Municipal de se prononcer pour payer la facture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à payer la facture de l'Entreprise SODEVAL, d'un montant de 15 420.00 € HT soit 16 962.00 € TTC.

3 - Suppression d'une servitude de passage à usage public

Après que Madame Mélisande MACONE ait quitté la salle du Conseil Municipal afin de ne pas participer au débat ni au vote, Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de Madame Mélisande MACONE demandant la suppression de la servitude publique au droit de sa parcelle cadastrée B1494.

Cette demande est motivée pour des raisons de sécurité et il est également fait état que cette servitude est inutilisée. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix POUR, approuve la suppression de la servitude grevant la parcelle cadastrée B1494, appartenant à Mme Mélisande MACONE. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4 - Demande de subvention au Département pour restauration de registres d'Etat-Civil

Les registres d'Etat-Civil sont des documents uniques dont la bonne conservation importe sur la durée. Madame Isabelle MORLOTTI, Adjointe en charge notamment des archives, indique que certains registres anciens sont abîmés et doivent faire l'objet d'une restauration auprès d'un atelier spécialisé.

Les registres concernés sont les suivants :

- Registre paroissial 1612-1793
- Registre Etat-Civil 1845-1852
- Registre Etat-Civil 1883-1892
- Registre Etat-Civil 1893-1902
- Registre Etat-Civil 1903-1912
- Registre Etat-Civil 1913-1922
- Registre Etat-Civil 1923-1932
- Registre Etat-Civil 1943-1952

Mme Isabelle MORLOTTI indique que pour ces travaux de restauration, la Commune peut bénéficier d'une subvention de 45 % de la dépense HT portant sur les registres de plus de 100 ans. Elle précise que l'ATELIER DU PATRIMOINE, SARL située à BORDEAUX, a donné un chiffrage total de 6 679.57 €. Un autre devis devrait nous parvenir prochainement.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la restauration des registres désignés ci-dessus et pour demande de subvention au Conseil Départemental. La décision formelle sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal, après réception du nouveau devis.

5 - Mise à la réforme de biens communaux suite à vol

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que divers biens ont été volés au local technique de la Commune le 8 février 2022. Ces biens doivent donc être réformés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation. La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un évènement externe (incendie, dégradation, vol, etc...). Le Trésorier constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire propose de réformer les biens suivants :

Désignation du bien	Année Acquisition	N° Inventaire	Valeur brute en €	Cumul amortissements en €	Valeur nette comptable en €	Etat
Taille haies	2014	2014MAT7	490.50	0.00	490.50	Vol
Souffleur à dos	2016	2016MAT5	591.19	0.00	591.19	Vol
Tronçonneuse	2015	2015MAT2	382.50	0.00	382.50	Vol
Débroussailleuse	2000	2000MAT1	753.86	0.00	753.86	Vol
Souffleur	2020	2020MAT2	652.01	0.00	652.01	Vol
Débroussailleuse	2013	2013MAT2	638.67	0.00	638.67	Vol
Débroussailleuse	2007	2007MAT2	677.00	0.00	677.00	Vol

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, accepte la mise à la réforme des biens précités.

6 - Choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de recours auprès des Sociétés EPTEAU, FONTAINE TP et RECTIMO INDUSTRIE, suite aux malfaçons constatées sur la station d'épuration. Cette procédure étant aujourd'hui terminée, il est nécessaire d'engager les travaux de réhabilitation de la station. Ces travaux consistent à traiter les anomalies suivantes :

- Dégradation de la géomembrane
- Suspicion de casses de drains
- Obstructions d'alimentations

La prestation de maîtrise d'œuvre comprend l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

- Etablissement de l'avant-projet (AVP)
- Etablissement du projet (PRO)
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Contrôle de conformité des plans d'exécution de l'Entreprise (VISA)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 150 000 €. Il présente au Conseil Municipal les deux propositions de maîtrise d'œuvre reçues pour la réhabilitation de la station d'épuration :

- la SARL PROFILS ETUDES (1 rue Grange Peyraud -01360 LOYETTES) présente un taux global de rémunération de 8 % soit une rémunération provisoire de 12 000 € HT,
- le Cabinet MONTMASSON (12 A rue du Pré Faucon – CS40435 – 74940 ANNECY LE VIEUX CEDEX) présente un taux global de rémunération de 12 % soit une rémunération provisoire de 18 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de la SARL PROFILS ETUDES présentant un taux global de rémunération de 8 % soit une rémunération provisoire de 12 000 € HT, soit 14 400 € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis de Maîtrise d'œuvre présenté.

Informations et questions diverses

- 1) Tour du Valromey : la course prévue le 13 juillet nécessitera 2 guetteurs.
- 2) Chats errants de Bugey-Sud : L'Association doit récupérer une dizaine de chats dans le quartier du vieux château pour stérilisation.
- 3) ILLIWAP : Mme Céline LE CERF, adjointe en charge du dossier, présente le devis pour adhérer à ce service qui permettra à la population d'être alertée et informée en temps réel via une application gratuite et sécurisée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre s'élevant à 312 euros par an, sur 5 ans.
- 4) Cimetière : plusieurs travaux sont proposés :
 - travaux d'accessibilité entre les tombes, côté est,
 - réfection des allées béton côté ouest
 - réfection du mur d'enceinte, en haut, côté est,

Mme Isabelle MORLOTTI propose le recensement des concessions à perpétuité « abandonnées » afin que la Commune puisse récupérer les emplacements.

- 5) SIEA : Marc MEO, délégué SIEA, informe avoir participé au webinaire organisé par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain portant sur l'implantation des bornes de recharges pour véhicules électriques. Monsieur MEO propose d'en implanter 2 sur BEON.
- 6) GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations) : Monsieur le Maire rappelle la compétence GEMAPI exercée par la Communauté de Communes Bugey Sud. La prochaine commission organisée par la CCBS aura lieu le 18 mai et portera sur le trajet de l'eau (Séran pour BEON). M. Marc MEO se porte volontaire pour assister à cette commission.

Fin de la séance : 23h30